

# Le débat d'orientation budgétaire

Année 2026 - Bandol



**1- Une conjoncture internationale et européenne perturbée**

**2- Bandol : un contexte local spécifique**

**3- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement**

**4- Une section d'investissement** qui porte de grands projets

**5- Une gestion active de la dette**

**6- Des ratios financiers** qui demeurent solides

**7- Les budgets annexes**

A) La régie des parkings

B) Le port de Bandol

C) La chambre funéraire

# **1- Une conjoncture internationale et européenne perturbée**



**Instabilité des marchés de l'énergie :** depuis la trêve d'octobre 2025 au Proche-Orient qui a permis de stabiliser le cours du pétrole autour de 66 \$, la reprise des conflits favorise une hausse du prix du pétrole à plus de 120 \$ qui impacte directement les prévisions des coûts de fonctionnement liés aux fluides (chauffage, carburants) pour la collectivité.

**Transition Énergétique :** la baisse structurelle du coût des batteries (environ 110 \$/kWh) rend les énergies renouvelables plus compétitives et prévisibles.

## Situation économique et monétaire

**Inflation maîtrisée** : l'inflation en France est tombée à 1,2 % en septembre 2025, marquant la fin du cycle inflationniste post-pandémie. Cette stabilité offre une meilleure visibilité sur l'évolution de la masse salariale et des charges à caractère général.

**Politique des Taux** : la BCE maintient ses taux directeurs (facilité de dépôt à 2,00 %) mais les marchés anticipent une baisse graduelle à partir du deuxième trimestre 2026. Un impact favorable sur les DMTO est à envisager.



**Exonération du Dilico pour les communes :** bien que le dispositif de lissage conjoncturel (Dilico) soit reconduit pour un montant de 740 millions d'euros, les communes en sont entièrement exonérées. L'effort est porté par les régions, les départements et les EPCI.

**Gel de la DGF :** la Dotation Globale de Fonctionnement n'est ni revalorisée sur l'inflation, ni réduite. Ce gel réel pourrait entraîner une baisse de ressources pour plus de la moitié des communes françaises.

**Péréquation interne :** les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) progressent respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Ces hausses sont toutefois intégralement financées par redéploiement à l'intérieur de l'enveloppe gelée de la DGF (ces dispositions ne concernent pas la commune de Bardet)<sup>6</sup>



## PLF 2026

### Investissement et transition écologique

**Baisse du Fonds Vert : l'enveloppe est rabotée pour atteindre 840 millions d'euros en 2026 (contre 1,15 milliard en 2025), freinant les capacités de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.**

**Maintien des structures de dotations : les dotations d'investissement classiques (DETR, DSIL, DPV) ne fusionnent pas et conservent leur fonctionnement habituel. Cependant, la DSIL subit une baisse de 200 millions d'euros.**

**Compensation industrielle : les territoires industriels subissent une baisse de 19 % de la compensation pour les locaux industriels.**



## PLF 2026

### Mesures spécifiques et vie locale

**Prime régaliennne : une prime de 500 euros net par an est instaurée pour les maires, versée par l'État via les communes pour compenser leur rôle d'agent de l'État.**

**Logement vacant : les communes ont désormais la possibilité de moduler la taxe sur les logements vacants, pouvant aller jusqu'à doubler le taux actuel pour inciter à la mise en location.**

**Formation (CNFPT) : une ponction inédite plafonne les ressources du CNFPT à 397 millions d'euros, captant environ 16 millions d'euros initialement versés par les collectivités pour la formation de leurs agents.**

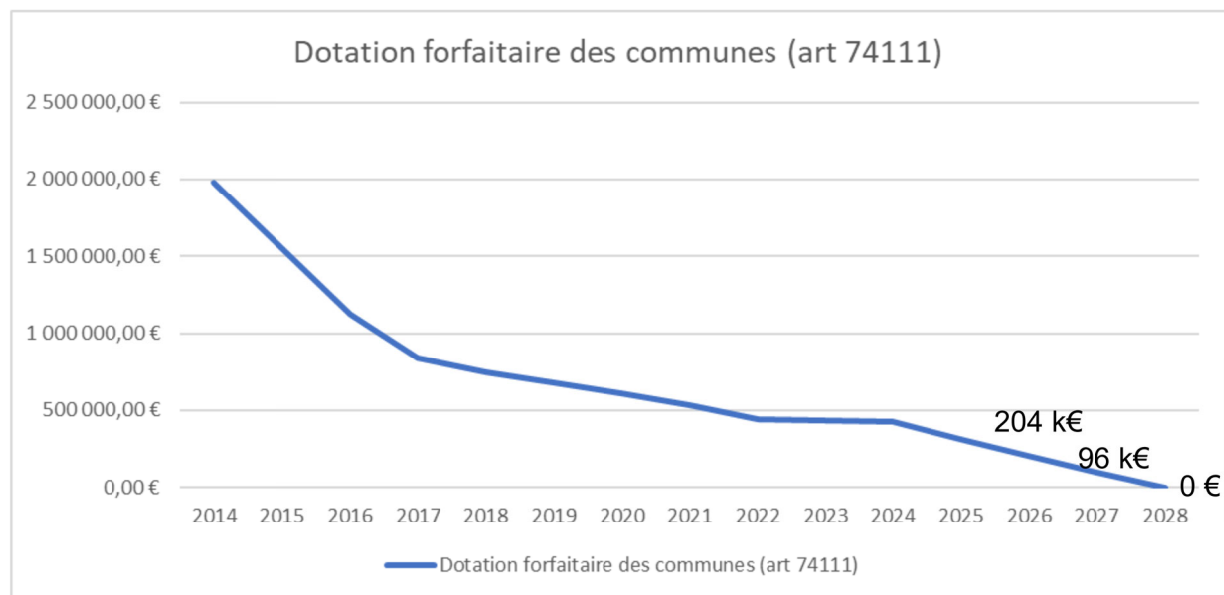
**Zonage rural : le maintien des anciennes zones de revitalisation rurale (ZRR) est prolongé jusqu'au 31 décembre 2029.**

## **2- Bandol : un contexte local spécifique**



## Extinction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement est amenée à disparaître à compter de 2028. En effet, le potentiel fiscal par habitant (n-1) de la commune de Bandol étant supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen par habitant (n-1) de l'ensemble des communes, un écrêtement de la DGF est appliqué. 204 k€ sont prévus en 2026, 96k€ en 2027 et 0€ en 2028.

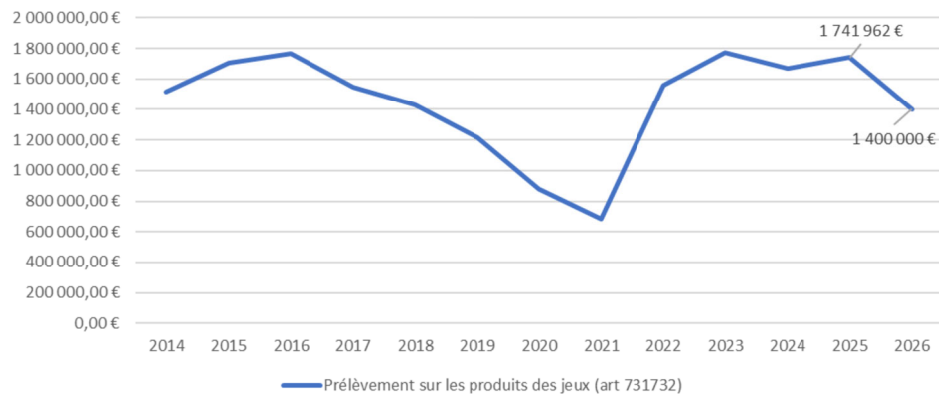


# Des recettes aléatoires à prévoir avec prudence



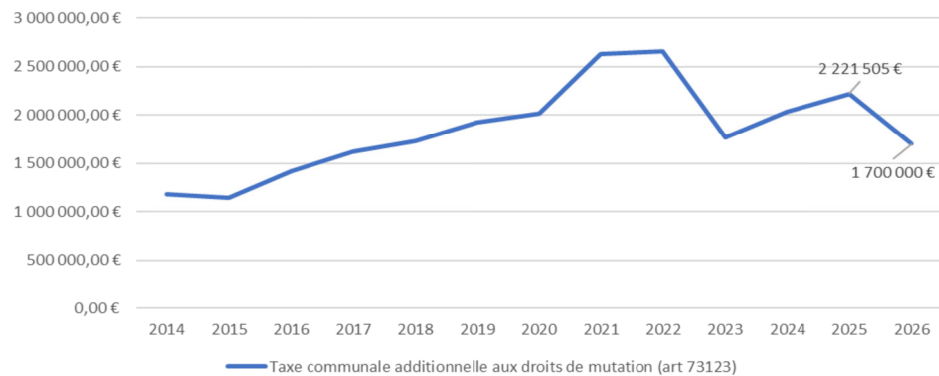
**Produits des jeux**

Prélèvement sur les produits des jeux (art 731732)



**Droits de mutation à titre onéreux**

Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)

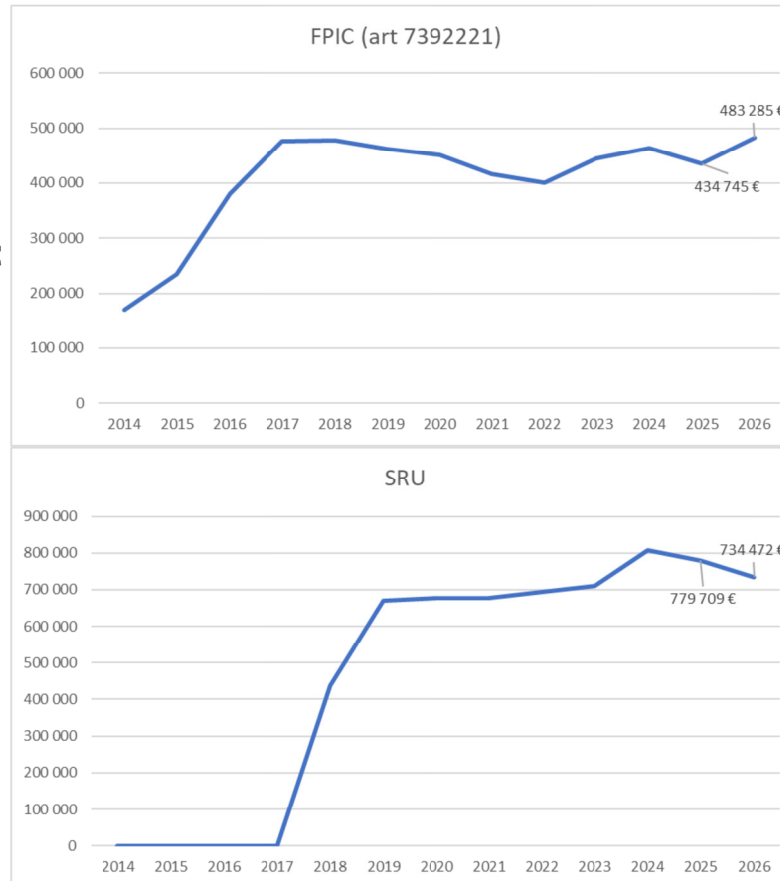


# Des contributions obligatoires qui demeurent élevées malgré la suppression du DILICO pour les communes



**Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**

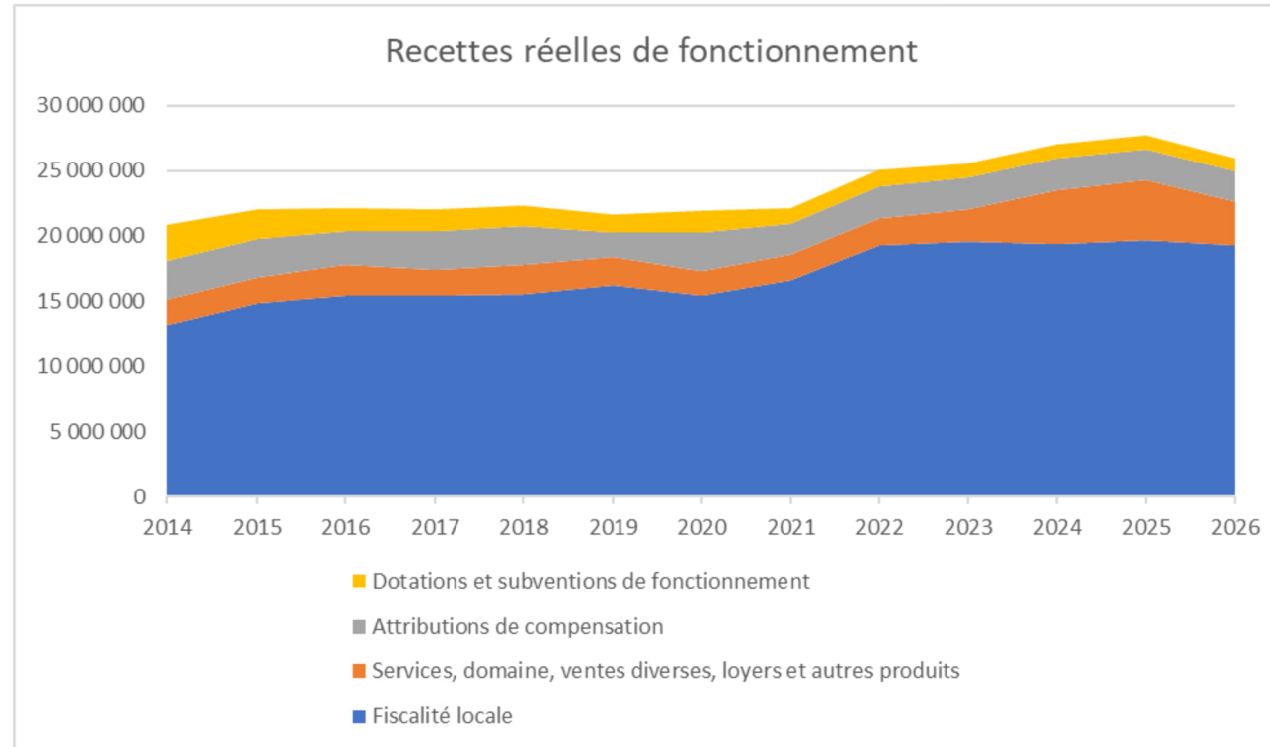
**Pénalité Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) :**



### **3- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement**

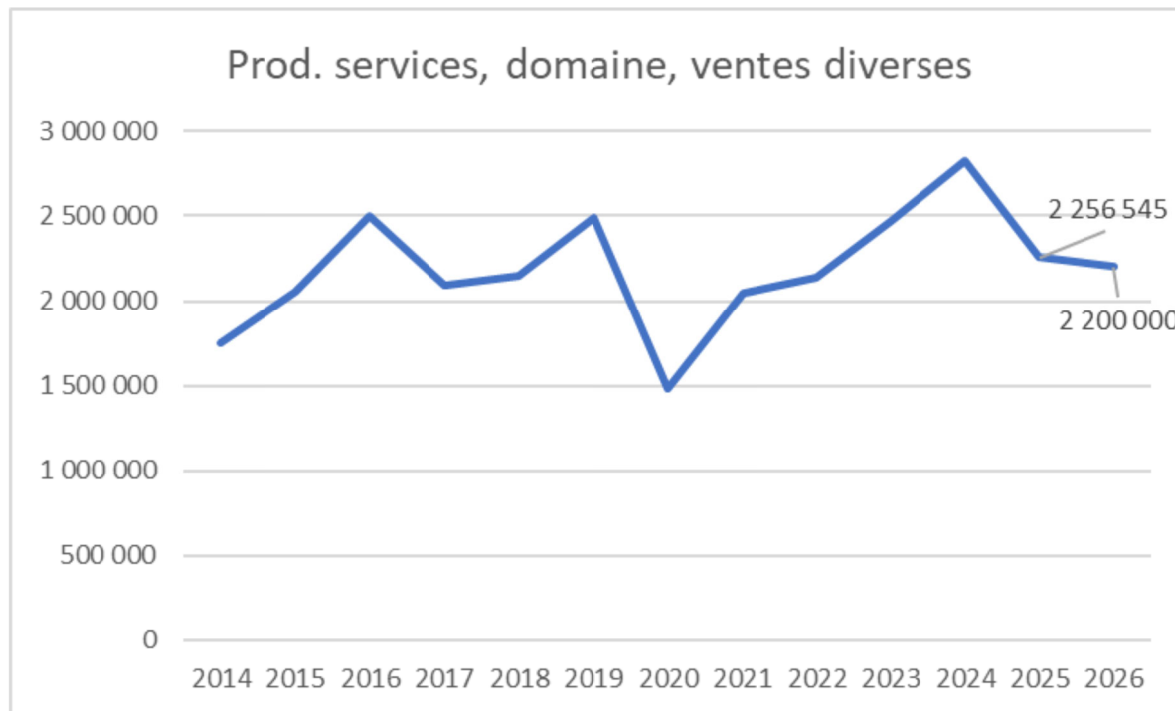
## Les recettes de fonctionnement

Cette représentation graphique par grandes masses démontre l'importance de la fiscalité qui représente 74,3 % des recettes réelles de fonctionnement dans les prévisions 2026 (contre 62% en 2014) :



## Produits des services, du domaine, et des ventes diverses

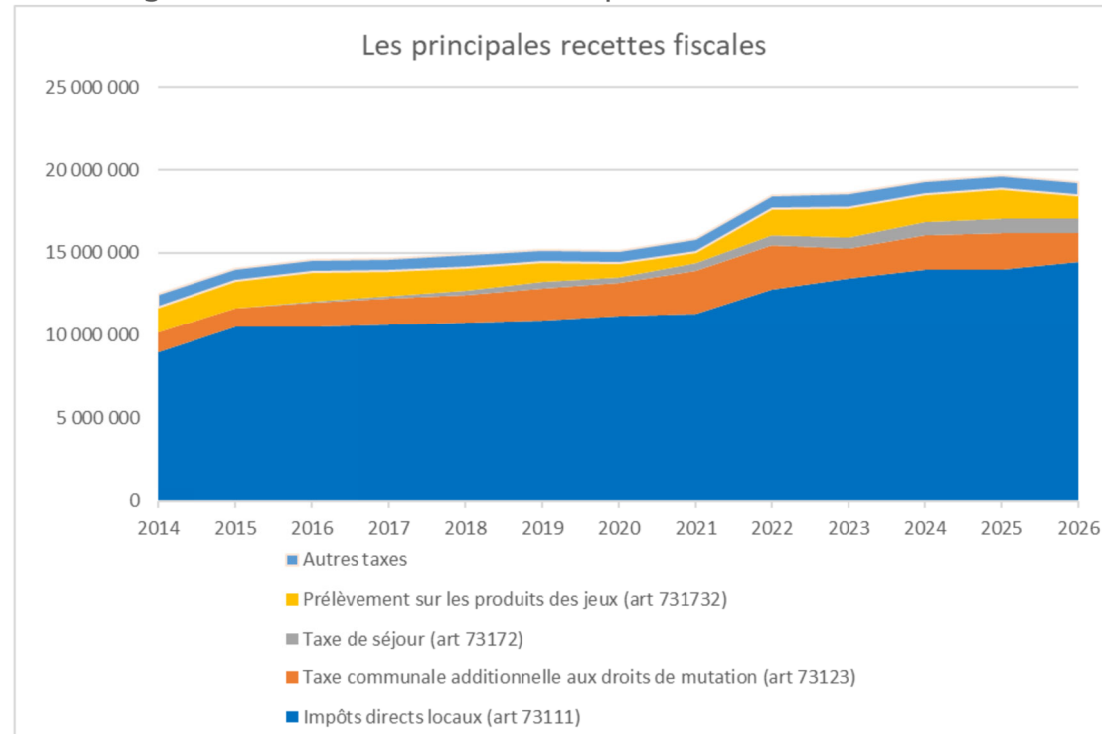
Ces recettes d'exploitation sont liées à l'occupation du domaine public et aux produits des activités annexes. Leur importance démontre le dynamisme de la commune de Bandol (valeur prudente en 2026)



## Focus sur la fiscalité

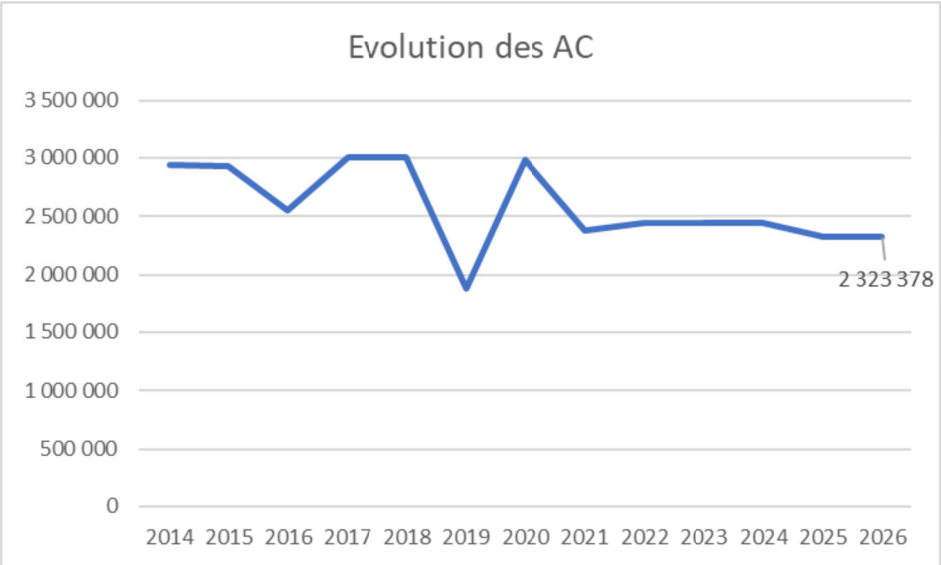
Les recettes fiscales sont essentiellement constituées de la fiscalité directe locale (75,2% des recettes fiscales totales en 2026 contre 68% en 2014).

2026 = pas d'augmentation des taux d'imposition et revalorisation des bases de 0,8%



# Les attributions de compensation (AC)

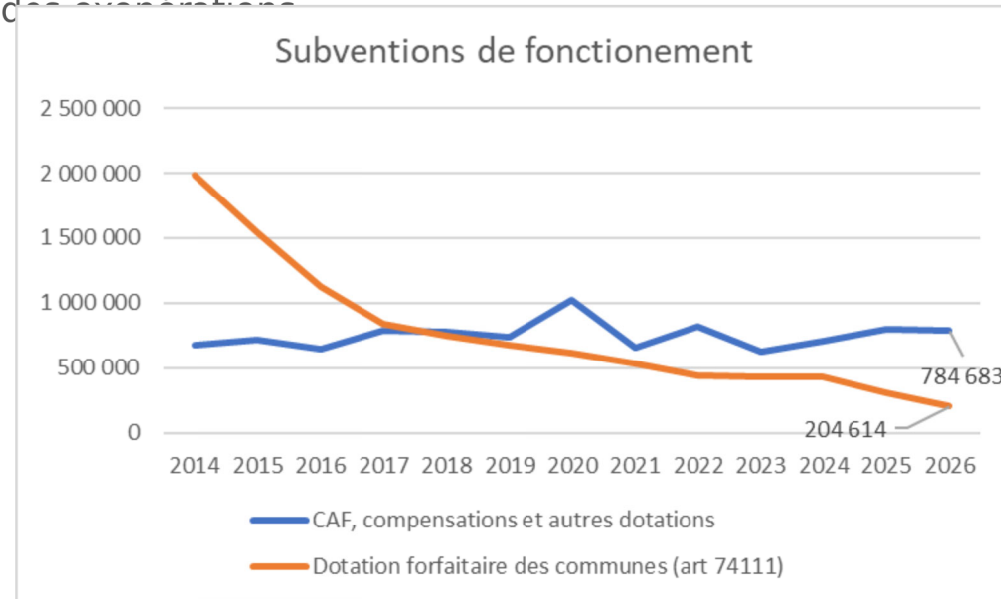
Les AC perçues par la commune sont versées par l'EPCI dans le cadre du transfert de compétences.



## Les Dotations et subventions de fonctionnement

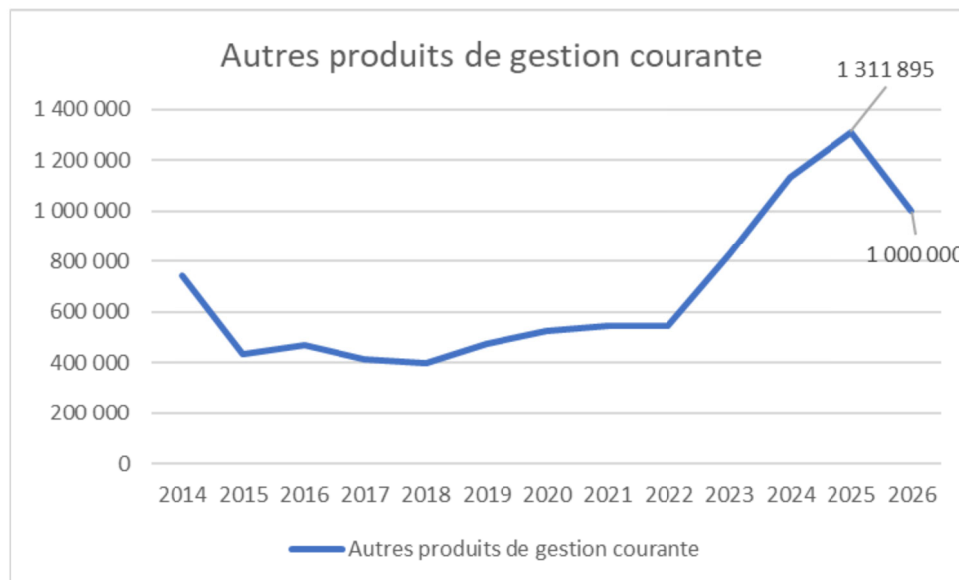
### Ces recettes sont constituées essentiellement :

- de la DGF jusqu'en 2027
- des dotations de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) pour la participation aux services publics extra-scolaires (halte-garderie, crèche, Bandol jeunes et des compensations fiscales pour les titres sécurisés, ainsi que des exonérations



## Les autres produits de gestion courante

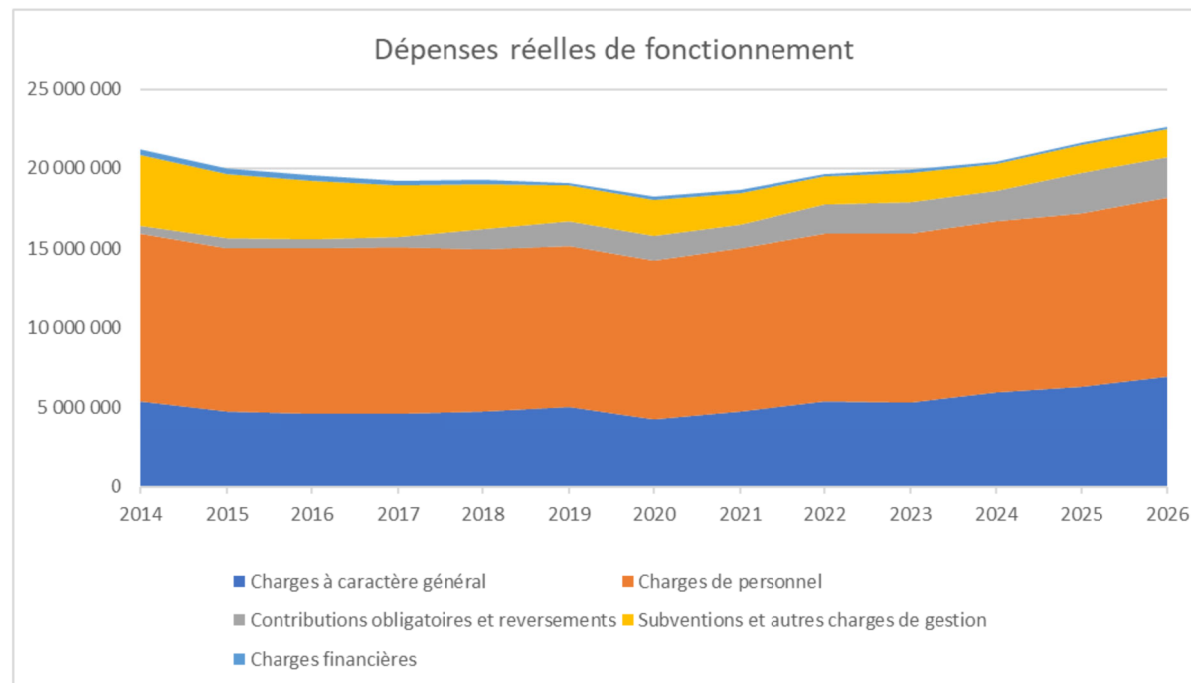
En 2025, ces recettes sont constituées (hors indemnités perçues) essentiellement des revenus des immeubles (1,27M€). Le solde (40k€) concerne la perception de pénalités, indemnités et diverses opérations comptables.



La hausse des recettes à compter de 2023 s'explique par la prise en compte des loyers du Val d'Aran et de la Maisons des vins.

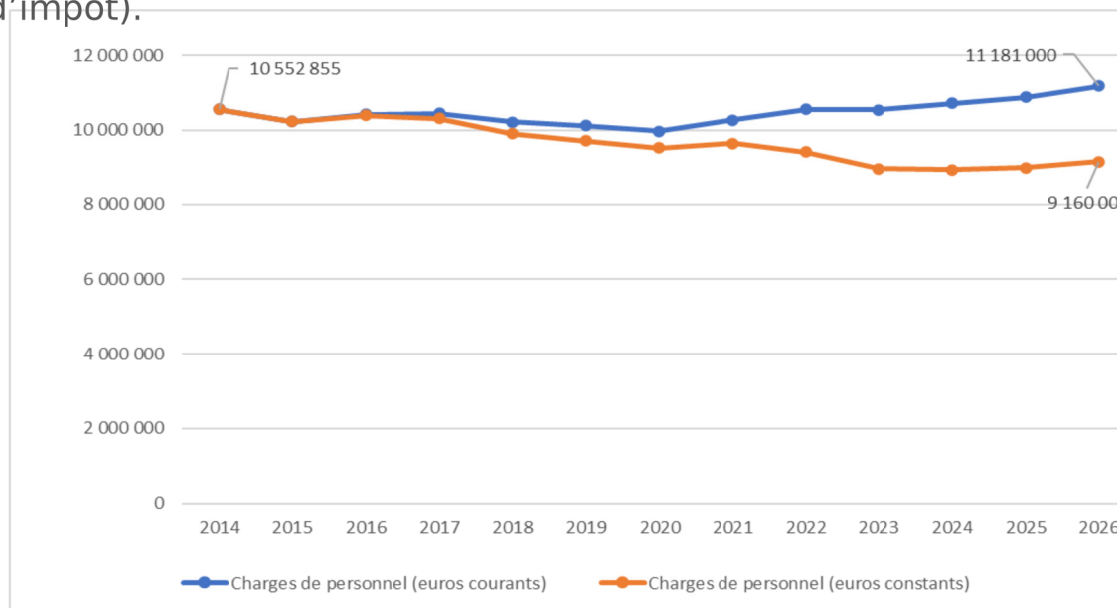
## Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des charges de personnel (50,3%), des charges à caractère général (29%), des contributions obligatoires (11,8%), des subventions versées aux associations et à Territoire d'Énergie Var (8,1%) et des charges d'intérêts des emprunts (0,8%).



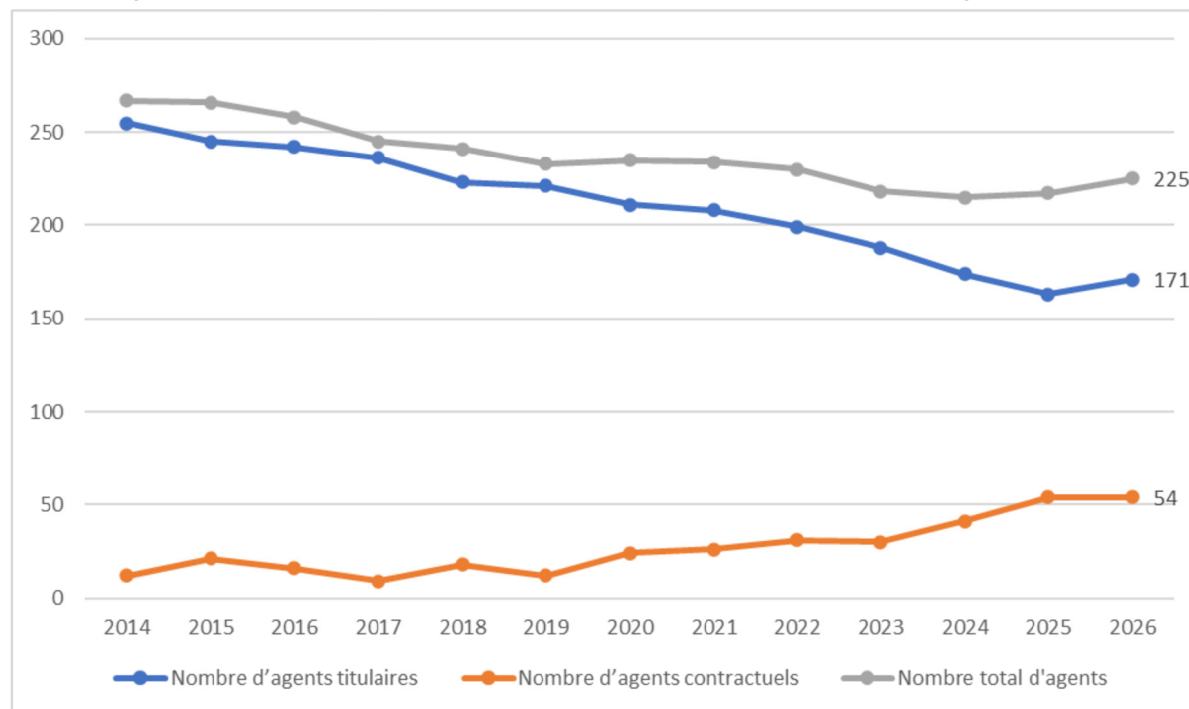
## Focus sur les charges de personnel

La rétrospective ci-dessous met en évidence une maîtrise des charges de personnel qui restent contenues en euros courants depuis 2014 **(+1,5% en 2026)** malgré les mesures exogènes imposées aux collectivités (cotisations sociales, Valeur ajoutée, etc.). En tenant compte de l'inflation de 21% sur la période 2014-2025 (euros constants), les charges de personnel en 2026 s'établiraient à 9 160 000 € (soit une baisse nette par rapport à 2014 de 13,2 % correspondant à -1,39 M€ en 2026 ou encore 10 points d'impôt).




## Focus sur les charges de personnel

De manière globale, le nombre total d'agents de la commune diminue d'années en années passant de **267 en 2014** à **225 en 2026** soit une **réduction de 15,7%** sur la période tout en améliorant le niveau de service public.



## 2026 : perspectives de la politique RH

- 
- **GPEEC** : poursuite des mesures RH en lien avec le projet politique et exigence grandissante de qualité de service public :
    - redéploiement et mutualisation
    - montée en compétences
    - mise en œuvre d'une démarche prospective

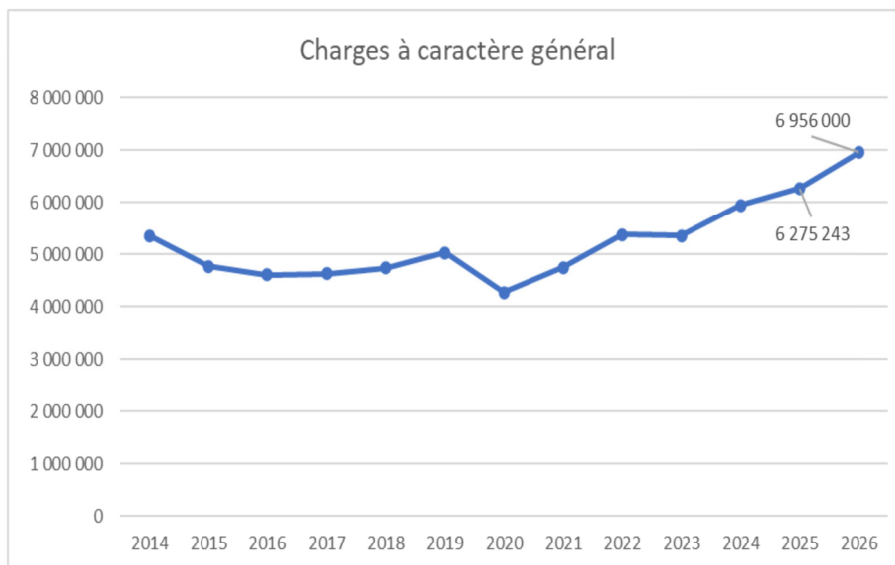
Le non remplacement systématique des départs en retraite se caractérise en 2026 par le départ de 9 agents dont 4 seulement seront remplacés.

- **Développement de la qualité du service public** : élargissement des horaires de surveillance des plages (09h-19h au lieu de 11h-19h) pour répondre aux modes de consommation des usagers et garantir leur sécurité.

## Charges à caractère général

### **Ces dépenses sont constituées principalement :**

- des fluides et achats alimentaires et de petits équipements
- des entretiens et réparations, des frais de déplacement et de transport
- des locations, du paiement des marchés publics de biens et de services
- des publications, honoraires, frais postaux et assurances



Ces dépenses sont maîtrisées d'une manière générale par la mise en œuvre d'un budget constant d'une année sur l'autre. La hausse amorcée depuis 2023 est due à l'inflation.

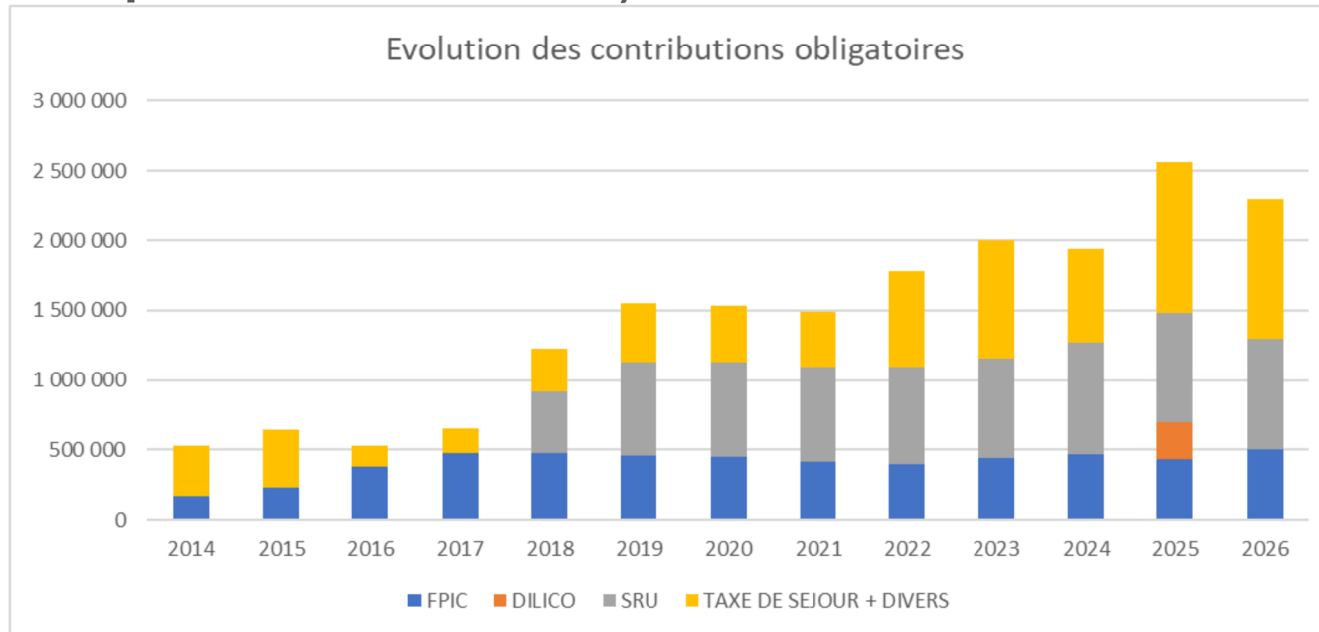
L'augmentation en 2026 concerne les dépenses liées aux nouveaux équipements (notamment le stade) ainsi qu'au coût des marchés publics de nettoyage et des assurances.



## Les atténuations de produits

Les atténuations de produits sont constituées en 2025 :

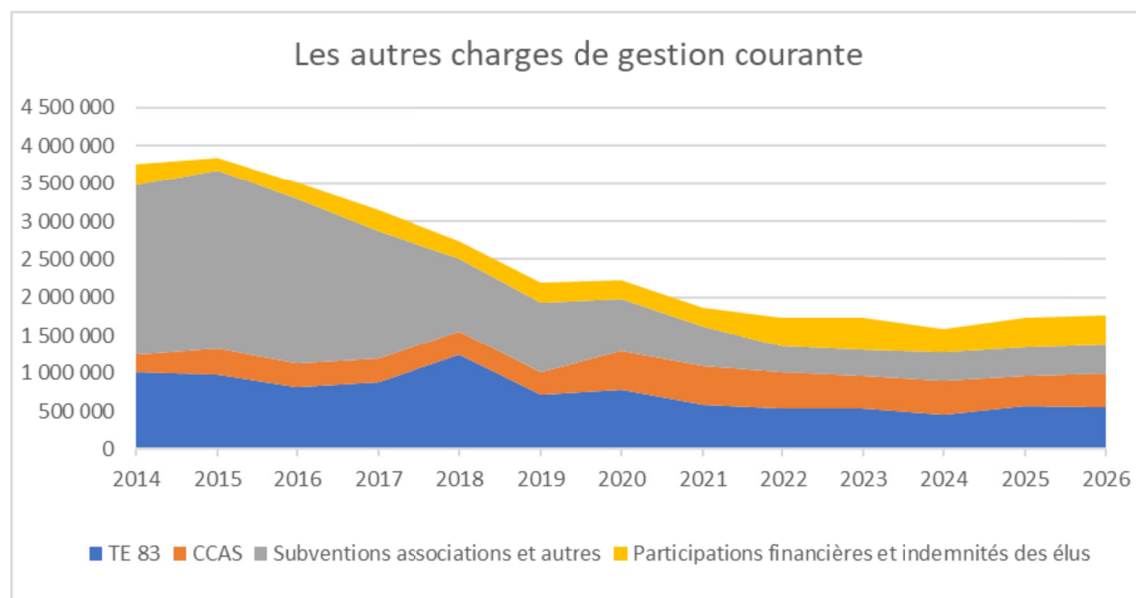
- **du FPIC, de la pénalité SRU ainsi que du DILICO** qui représentent 1,48M€ de contributions obligatoires pour la commune de Bandol
  - des reversements (**essentiellement de la taxe de séjour**) pour 1,08 M€
- 2026 : disparition du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) qui représentait 263 k€ en 2025)**



## Les autres charges de gestion courante

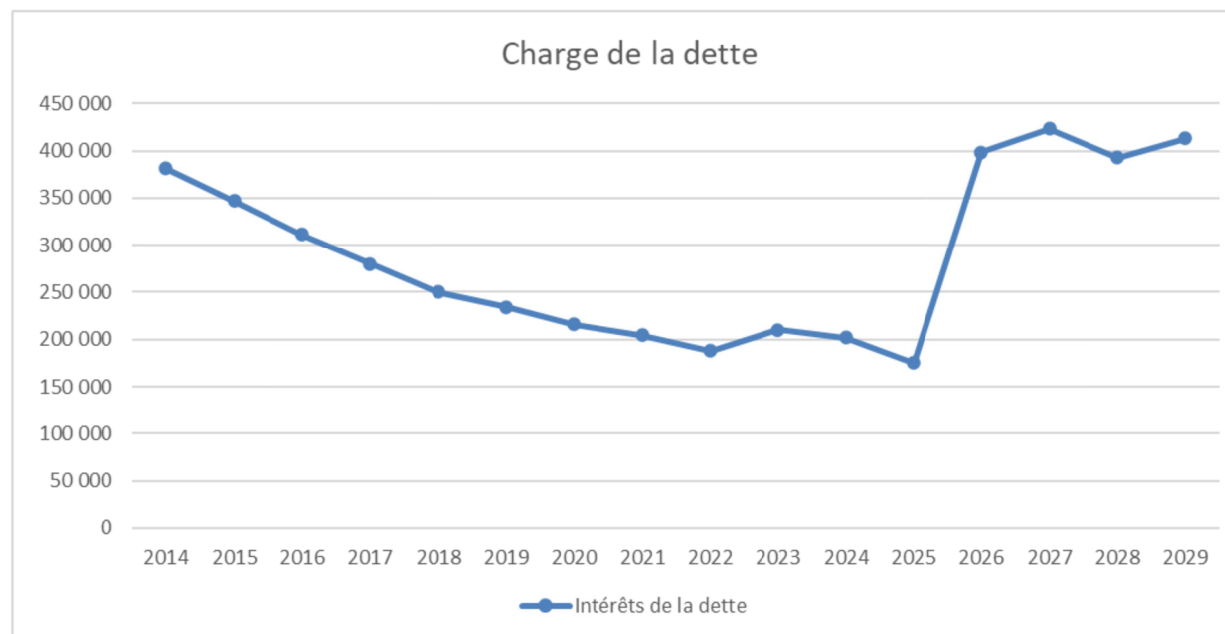
### **Ce chapitre comprend (montants prévisionnels 2026) :**

- la dotation en fonctionnement à Territoire d'Énergie Var dans le cadre de l'éclairage public (550 k€)
- les subventions versées aux associations et autres organismes (420k€)
- Les autres participations financières et indemnités des élus (390k€)
- la subvention de fonctionnement au CCAS de Bandol (440 k€)



## Les charges financières

Il s'agit de la **charge d'intérêts des emprunts** de la commune. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés. Les futurs emprunts notamment en 2026 et/ou 2027 impacteront ce chapitre dont les crédits nécessaires pourraient doubler d'ici 2028.



## **4- Une section d'investissement qui porte de grands projets**

## Les recettes d'investissement

### Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement :

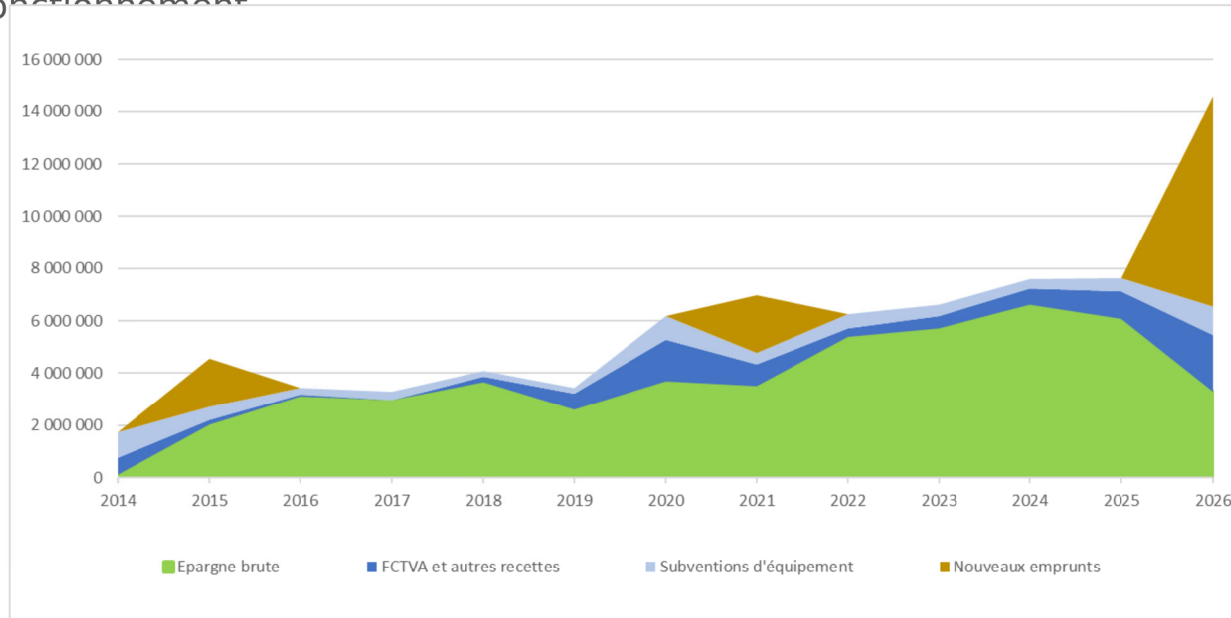
- **Des emprunts nouveaux** qui ont pour but de financer la part des dépenses d'investissement que l'autofinancement ne peut prendre en compte. Il s'agit au budget primitif d'un emprunt d'équilibre, qui devient un emprunt nouveau une fois réalisé dans l'année.
- **Des subventions d'équipement** qui participent au financement des investissements et qui proviennent essentiellement de l'Etat, la Région et le Département ainsi que des amendes de police qui ont vocation à financer la sécurité routière (306 k€ en 2025).
- **Du FCTVA** qui correspond au remboursement par les services de l'Etat d'une partie de la TVA des investissements réalisés en N-1.
- **De l'autofinancement** qui correspond à l'épargne brute, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement prévisionnel viré à la section d'investissement.



# Les recettes d'investissement

## Evolution des recettes d'investissement

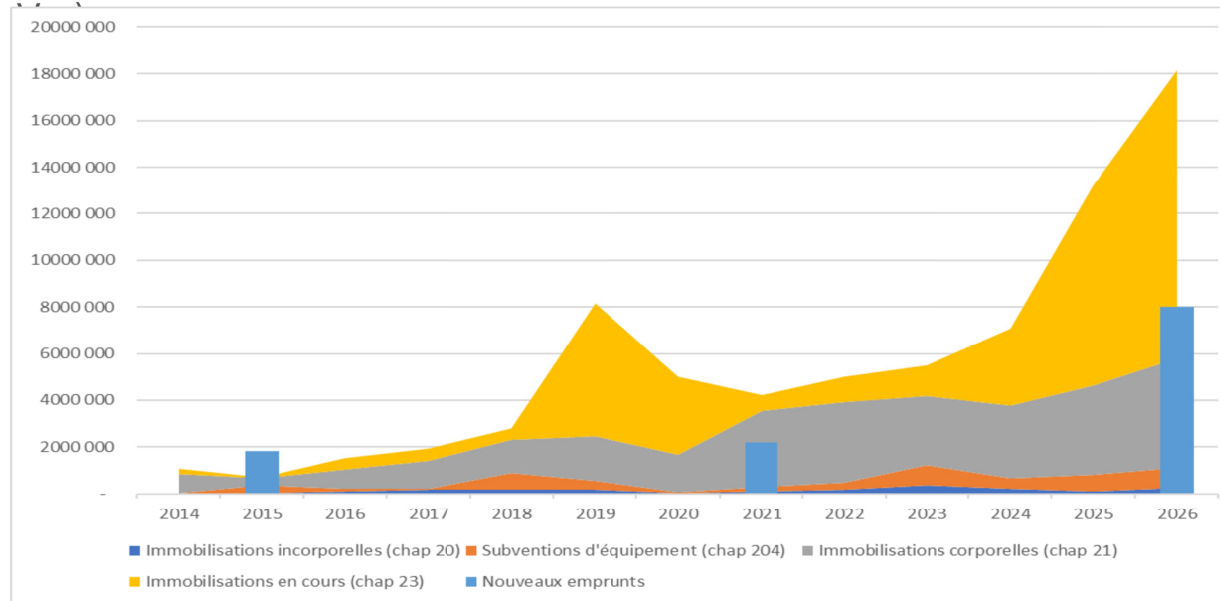
Il convient d'observer l'importance de **l'épargne brute (résultat réel de fonctionnement = 50% des recettes d'investissement hors emprunt en 2026)**, et donc de la nécessité de maîtriser les dépenses et recettes de fonctionnement.



## Les dépenses d'investissement

### Les dépenses d'investissement sont constituées essentiellement :

- des remboursements d'emprunts
- des opérations d'équipement : immobilisations incorporelles (études et des acquisitions de logiciels), corporelles (acquisitions de terrains, véhicules, immeubles, machines), en cours (travaux) et des subventions d'équipement (AC d'investissement et subventions à Territoire d'Énergie



# Les dépenses d'investissement

## Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

- **Sur 6 ans et actualisé régulièrement**
- **Défini par grandes thématiques à travers les super opérations qui sont elles-mêmes découpées en opérations.**
- **un outil de gestion prévisionnelle pluriannuel et annuel**
- **Le DOB 2026 présente un PPI au dimensionnement historiquement élevé depuis 2025.** En effet, il est prévu en **2026 un montant de 18 M€.** Ce niveau d'investissement inédit est possible grâce à l'accumulation d'un fonds de roulement de près de **11,3M€ en fin d'année 2024.** Pour mémoire, les dépenses annuelles d'équipements se situent autour de **5 M€ ces dernières années.**



## Les dépenses d'investissement

### Les principales opérations prévues en 2026 (TTC) : projets structurants :

- **Le stade des Grand-Ponts : 8,2 M€** d'opération liée aux travaux de construction et d'aménagement des équipements publics (bâtis & terrain sportif), échelonnée sur 2025 et 2026, et comprenant les opérations liées aux travaux périphériques au projet du stade (voirie et réseaux divers, compris raccordement sur le rond-point, éclairage public, stationnement sur chaussée...) - **montant prévu en 2026 : 5,1 M€**
- **Le parc paysager Deferrari : 2,92 M€** d'opération en 2026 liée aux travaux d'aménagement d'un parc paysager en lieu et place du parc de stationnement actuel, programmée sur 2025 et 2026 - **montant prévu en 2026 : 1,6 M€**
- **Dépenses en matière d'éclairage public : 1 M€** pour le déploiement de LED dans la démarche de transition écologique - **montant prévu en 2026 : 510 k€**
- **Le cinéma Marcel Pagnol : 780 k€** de travaux, de CVC et d'installation d'équipements - **montant prévu en 2026 : 700 k€**



# Les dépenses d'investissement

## PPI 2026-2031 par super opération

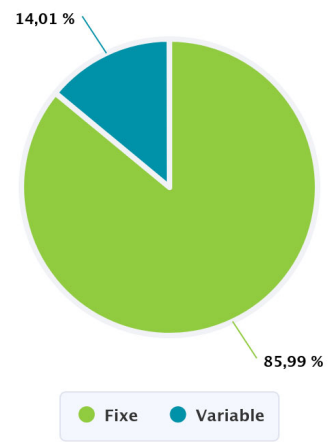
Libellé	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	%
<b>GRANDS PROJETS</b>	<b>13 224 167</b>	<b>10 330 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 120 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 450 968</b>	<b>35%</b>
Esplanade Deferarri	1 379 000	1 580 576	0	0	4 120 000	0	0	5 700 576	14%
Stade des grands ponts	3 053 000	5 117 093	0	0	0	0	0	5 117 093	12%
Centre de santé	234 000	2 383 958	0	0	0	0	0	2 383 958	6%
Cinéma Marcel Pagnol	73 000	704 125	0	0	0	0	0	704 125	2%
Travaux Tennis Club	0	545 216	0	0	0	0	0	545 216	1%
<b>ACCESSIBILITE</b>	<b>30 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7%</b>
<b>AMENAGEMENT LITTORAL</b>	<b>217 000</b>	<b>501 372</b>	<b>160 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>1 461 372</b>	<b>4%</b>
<b>AMENAGEMENT PAYSAGER</b>	<b>1 153 000</b>	<b>1 092 439</b>	<b>450 000</b>	<b>200 000</b>	<b>270 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 412 439</b>	<b>6%</b>
<b>AMENAGEMENT VOIRIE</b>	<b>1 383 000</b>	<b>1 879 373</b>	<b>2 450 000</b>	<b>850 000</b>	<b>850 000</b>	<b>850 000</b>	<b>850 000</b>	<b>7 729 373</b>	<b>19%</b>
<b>ENFOUISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>900 000</b>	<b>2%</b>
<b>PROJETS BATIMENTS</b>	<b>200 000</b>	<b>15 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>1 015 000</b>	<b>2%</b>
<b>TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>4 015 000</b>	<b>1 555 070</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>2 855 070</b>	<b>7%</b>
<b>TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>492 000</b>	<b>660 319</b>	<b>450 000</b>	<b>365 000</b>	<b>290 000</b>	<b>290 000</b>	<b>290 000</b>	<b>2 345 319</b>	<b>6%</b>
<b>OPERATIONS D'URBANISME</b>	<b>145 000</b>	<b>125 037</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>775 037</b>	<b>2%</b>
<b>AUTRES (services, DECI, véhicules)</b>	<b>850 167</b>	<b>1 204 581</b>	<b>670 000</b>	<b>670 000</b>	<b>670 000</b>	<b>670 000</b>	<b>670 000</b>	<b>4 554 581</b>	<b>11%</b>
<b>Total général</b>	<b>13 224 167</b>	<b>18 164 159*</b>	<b>5 410 000</b>	<b>3 415 000</b>	<b>7 630 000</b>	<b>3 440 000</b>	<b>3 440 000</b>	<b>41 499 159</b>	<b>100%</b>

\* dont reports de crédits 2025 : 9 847 166 €

## **5- Une gestion active de la dette**

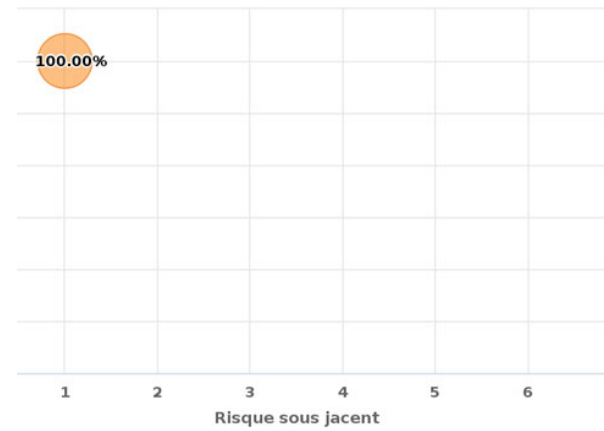
# La dette

## Dette consolidée :



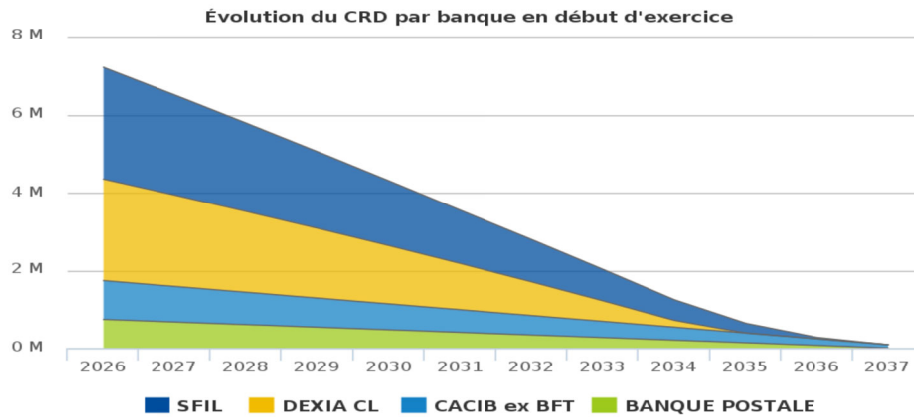
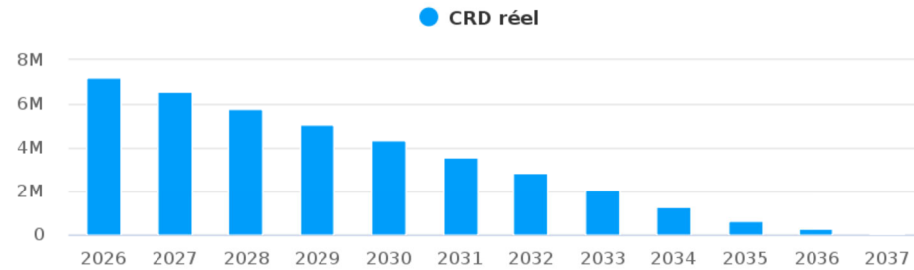
par type de risque

## selon la charte de bonne conduite (charte Gissler) :



# La dette

## Extinction de la dette :



**L'encours de la dette consolidée s'établit à 7.24 M€ au 01/01/2026 et son délai d'extinction est de 10 ans.**

**Le risque est dilué du fait de partenaires financiers variés**

## **6- Des ratios financiers qui demeurent solides**

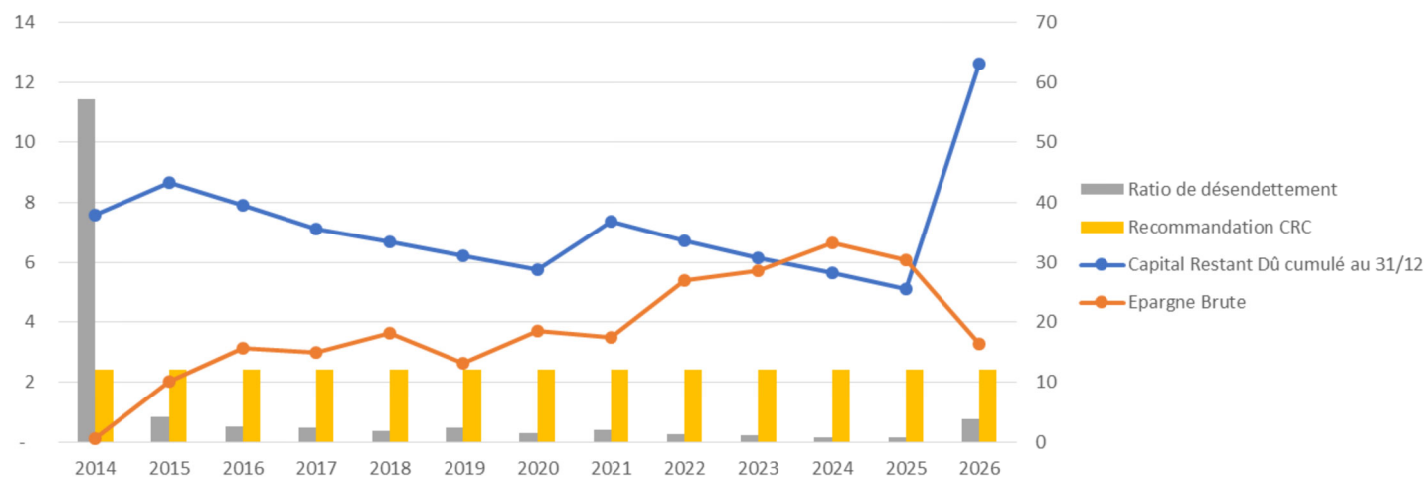
## Les ratios : la capacité de désendettement

**Rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute**, la capacité de désendettement est la **durée nécessaire** (en années) pour **rembourser la dette totalement en y consacrant la totalité de l'autofinancement**.

→ gage d'autonomie financière, la **chambre régionale des comptes** recommande un **délai maximum de 12 ans**, tandis que la **commune de Bandol** a choisi de conserver une **durée inférieure à 8 ans** (cf projet de

### Capacité de désendettement de la commune de Bandol

limite haute de l'emprunt en 2026 = 8 M€

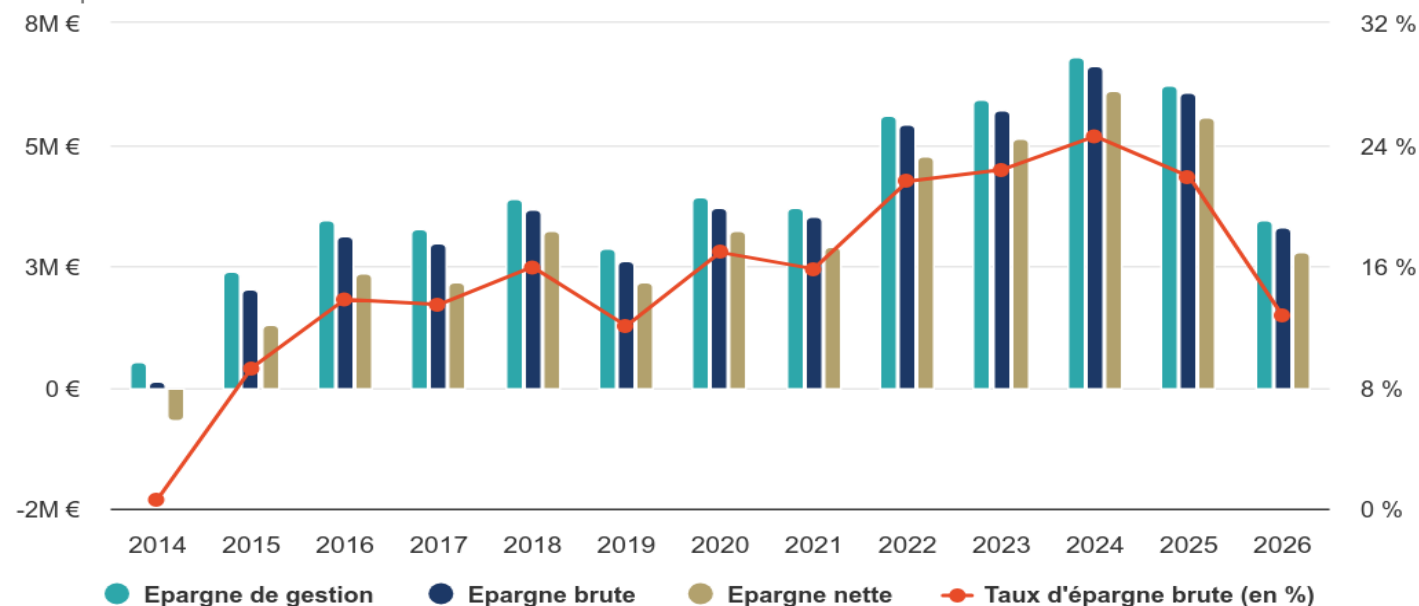


## Les ratios : le taux d'épargne brute

**Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement** : il s'agit de mesurer la performance dégagée de l'exploitation, à savoir le résultat de fonctionnement à rembourser la dette et participer aux dépenses d'investissement.

Les épargnes et Taux d'épargne brute

Principal > PPI INITIAL



## Les ratios : le fonds roulement

Pour une collectivité territoriale, le fonds de roulement correspond budgétairement aux résultats cumulés (pas d'approche bilantielle classique)

= 002 : résultat de fonctionnement à reporter

+ 001 : résultat d'investissement à reporter

+ 1068 : résultats capitalisés

➔ capacité de la collectivité à dégager des excédents,

➔ doit être maintenu à au moins 2 mois de salaires, soit 2M€



## Les ratios : le fonds roulement

En 2026, la consommation du fonds de roulement à hauteur de 4,9 M€ contribuera à la réalisation des investissements :

TOTAL SECTION = 18,7 M€	
DEPENSES	RECETTES
Emprunts = 0,5 M€	
Opérations d'équipement = 18,2 M€	Nouvel emprunt = 8 M€
	FCTVA = 2 M€
	Marge brute = 3,2 M€
	Subventions = 0,6 M€
	Consommation du fonds de roulement = 4,9 M€

### financement des dépenses d'investissements 2026 (18,7M) :

- 8 M€ d'emprunt (1641)
- 2 M€ de FCTVA (10222)
- 3,2 M€ de marge brute prévisionnelle (021/042)
- 0,6 M€ de subventions d'équipement (13)
- **4,9 M€ de consommation de fonds de roulement suite à la reprise des résultats au budget supplémentaire**

## 7- Les budgets Annexes

A) Régie des parkings

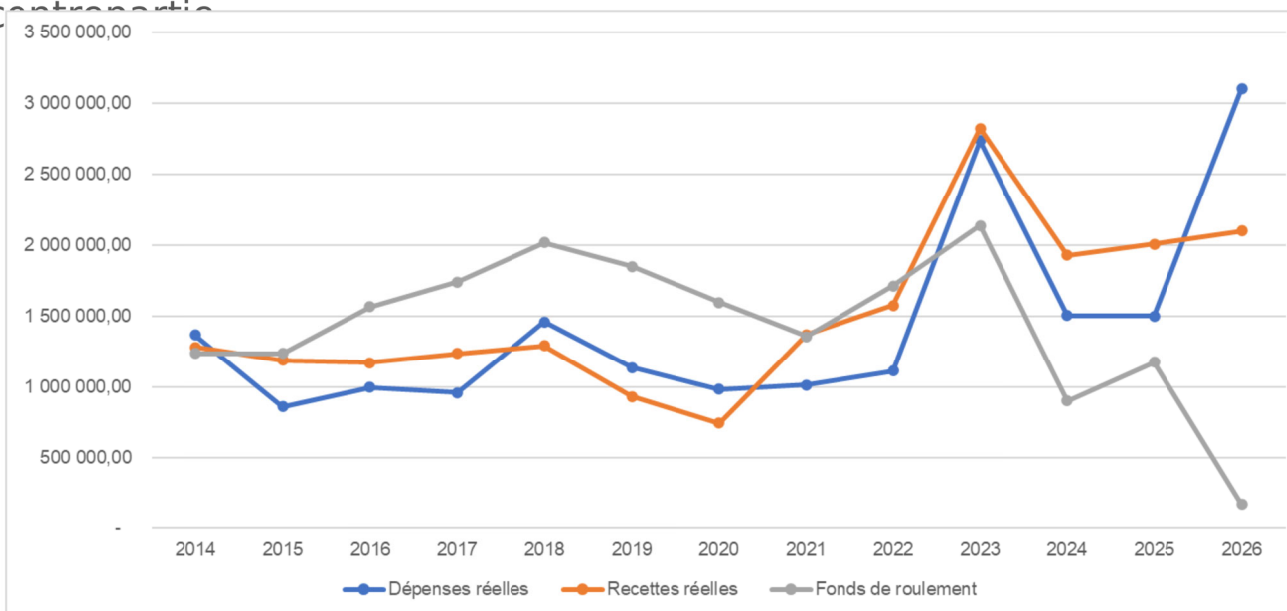
B) Port de Bandol

C) Chambre funéraire



## Budget annexe : la régie des parkings

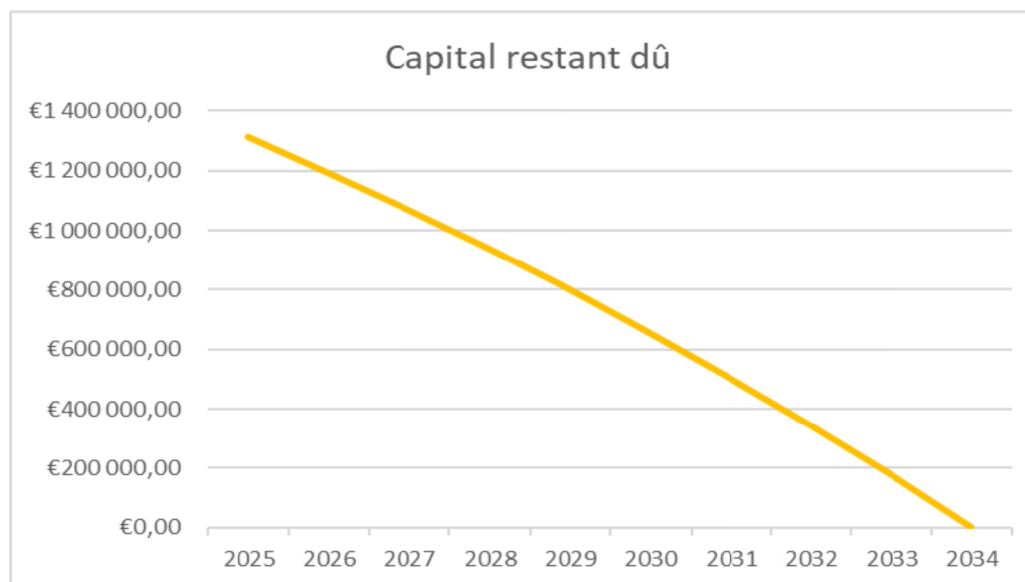
Budget annexe en M4, la régie des parkings est un SPIC géré en HT. Les recettes proviennent essentiellement des facturations des places des différents parcs de stationnement (Casino, parking Central, 11 Novembre et Tuileries). Ce budget est assujéti à l'IS depuis 2023. La hausse de l'activité en 2023 s'explique par les dépenses liées au sinistre du parking du 11 novembre et la consommation du fonds de roulement en contrepartie.



## Budget annexe : la régie des parkings

### La dette :

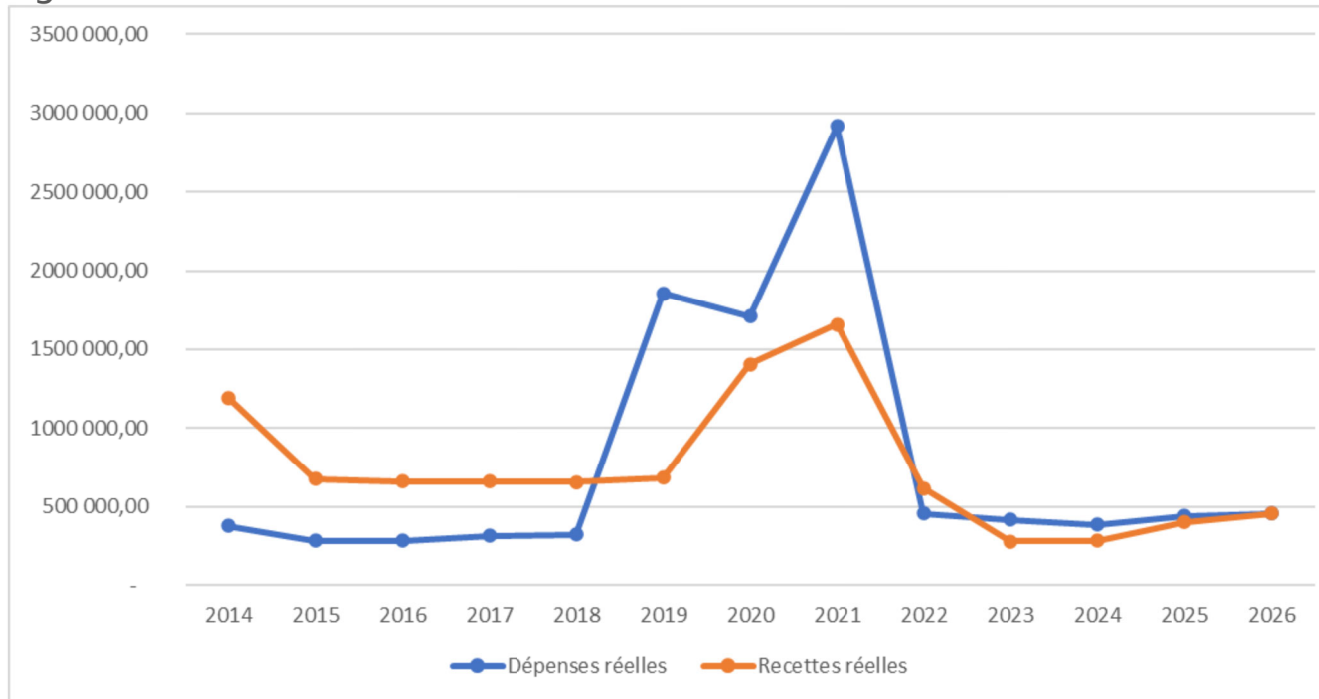
Le capital restant dû consolidé s'établit à 1,2 M€ en 2026 pour une extinction en 2034.





## Budget annexe : le port de Bandol

Le port de Bandol est géré sur un budget annexe en M4. La Société de Gestion du port de Bandol (SoGeBa) est la société d'économie mixte à qui il a été confiée la gestion du port via une convention de quasi-régie.

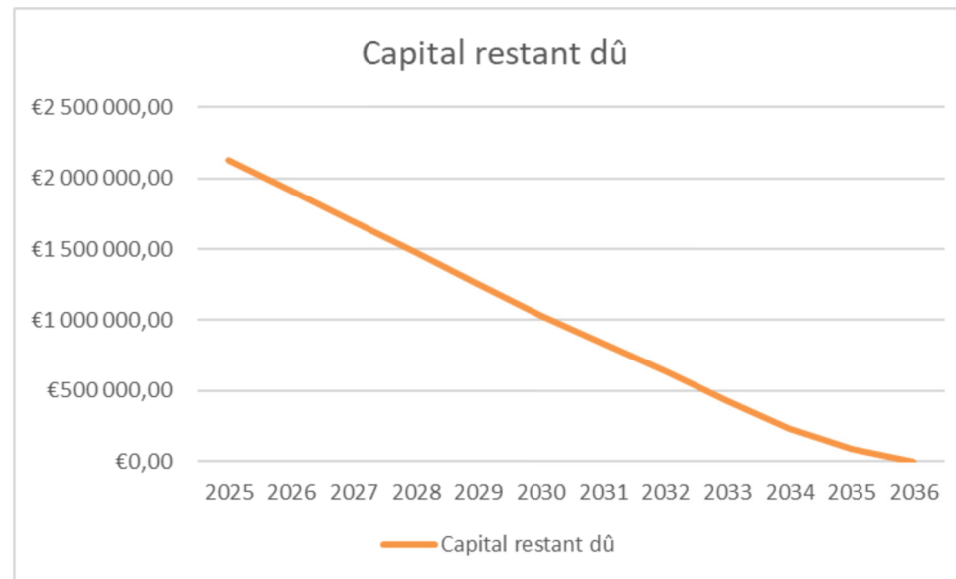


## Budget annexe : le port de Bandol

### La section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par la SoGeBa.

Le capital restant dû s'établit en 2026 à 1,9 M€. L'extinction de la dette est prévue en 2036.



## Budget annexe : la chambre funéraire

**Le budget chambre funéraire prend en compte en fonctionnement (2025) :**

- des recettes : 8,4k€ (prestation de service essentiellement)
- des dépenses : 8k€ (salaires 5,6 k€ , charges diverses 2,4 k€)

En investissement, l'activité sur ce budget est peu importante. Des crédits sont alloués pour le remplacement de la chambre froide.

Ce budget ne comporte pas d'emprunts.

Le budget 2025 sera reconduit en 2026.

## Conclusion

**L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte toujours incertain pour les collectivités territoriales. Nonobstant la suppression du DILICO en 2026, ou la stabilisation de la pénalité SRU, les difficultés de gestion constatées au niveau de l'Etat depuis des années ne permettent pas d'envisager une amélioration des indicateurs monétaires (taux d'intérêts) et budgétaires (déficits publics).**

**Ainsi, malgré la forte autonomie financière de la commune, des contributions et cotisations toujours plus importantes devront contribuer à financer le désengagement de l'Etat.**

**Néanmoins, la situation financière de la commune de Bandol nous permet toujours de conserver latitude et autonomie, indépendamment des décisions prises au niveau national.**

